

## ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Les Documents mis à disposition de la société ..... et ses représentants dans le cadre de l'appel d'offres sous la référence « 1326/ PREPACK CESSION EN CONCILIATION – SOCIETE DE CONSEIL EN RECRUTEMENTS » sont confidentiels tout comme les informations qui pourraient lui être communiquées par l'intermédiaire de Maître Charles GORINS, Conciliateur de la Société.

En conséquence, la société ..... et ses représentants et/ou consultants s'engagent :

- à conserver le secret absolu sur les informations confidentielles dont elle aura eu connaissance dans le cadre cet appel d'offres, en reconnaissant que la divulgation de ces informations porterait un préjudice certain à la société objet du pre pack cession ;
- à utiliser les informations confidentielles exclusivement pour l'évaluation du projet en cours et à ne les transmettre à des tiers qu'avec l'accord express du vendeur ;
- à restituer à la demande les informations fournies par écrit ou de manière électronique par le vendeur, les engagements qui précèdent conservant toute leur validité ;
- à assurer que les points qui précèdent seront également respectés par les collaborateurs et les conseillers auxquels le ou les candidats intéressés feraient appel, lesquels conseillers doivent limités autant que possible ;
- à ne pas prospecter la clientèle de la société visée par le pre pack cession, et à ne pas approcher, directement ou indirectement, les employés de celle-ci, sauf accord spécifique de cette dernière ;
- Le Candidat s'engage à ne communiquer, ni divulguer aucun élément à qui que ce soit, sauf accord exprès du Conciliateur ;
- Le Candidat se porte fort de l'engagement prévu supra par ses préposés, ses conseils, ses actionnaires, toute société lui étant liée et plus généralement toute personne à qui il transmettrait ces informations ;
- Les informations confidentielles ne seront utilisées qu'aux fins de de formulation d'une offre. Le Candidat s'interdit toute utilisation commerciale de ces informations ou qui serait préjudiciable au Cédant ;
- S'il n'est pas retenu comme cessionnaire, le Candidat s'engage à détruire, faire détruire, restituer ou faire restituer sans délai l'intégralité des informations confidentielles ;
- Toute visite des locaux du Cédant devra être préalablement autorisé par le Conciliateur ;
- Le Candidat reconnaît que les documents et informations qui lui seront transmis, tant par le Conciliateur, que le Cédant, ne sont destinés qu'à faciliter son analyse, et ne le dispensent en aucun cas de procéder directement à toutes les vérifications utiles. En particulier, le Candidat reconnaît que le Conciliateur ne peut garantir ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations communiquées préparées de bonne foi mais dans des délais contraints ;
- Le candidat est responsable de toute violation du présent engagement et des dommages qui pourraient en résulter ;
- Le Tribunal de Commerce de Paris sera exclusivement compétent pour connaître de tout litige relatif au présent engagement de confidentialité ;

Sont considérées comme informations confidentielles toutes les informations commerciales, comptables, financières, juridiques, fiscales et sociales qui pourraient vous être transmises, sous quelque forme que ce soit, par son dirigeant, un de ses collaborateurs ou par son Conciliateur, ou que vous pourriez obtenir par quelque moyen que ce soit.

Ne sont pas confidentielles les informations relevant déjà du domaine public ou devenant publiques sans que l'un des points ci-dessus ait été violé, ou publiées par des tiers et sans qu'une déclaration de confidentialité ait été violée. Il en est de même pour les informations rendues publiques par la société visée par le pre pack cession elle-même.

La présente obligation de confidentialité ne cessera que dans le cas de la réalisation d'une opération de prise de tout ou partie du capital, de vente du fonds de commerce ou de cession d'actifs pris isolément, et ce au jour de la réalisation de l'opération, ou si les informations concernées seront devenues publiques.

Société :

Représentée par :

En qualité de :

Email :

Date :

Signature\*:

\*Signature précédée de la mention manuscrite « *Bon pour acceptation* »

**NB** : Ce document doit être complété par le Candidat lui-même.

Pour une personne morale, il doit impérativement être accompagné d'un Kbis, de la pièce d'identité de représentant légal et des derniers comptes clos.

Pour une personne physique, il doit impérativement être accompagné de la copie de la pièce d'identité et d'un CV.